

**EXTRAIT:**



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS ( 28 ) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE; L. BRARD, E. FARHAT, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS ( 10 ) :

J. DUMAS mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIER  
S. COTTEREAU mandante a pour mandataire P. MIS  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire AF. BOURAT  
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
A. LEBORGNE mandante a pour mandataire F. BRAUD  
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT  
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY  
G. MICHAUD mandant a pour mandataire C. PAILLER  
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (1) :

P. MIS

Nom du secrétaire de séance : Corine FARINEAU

**RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK**

**OBJET : Contrat Enfance Jeunesse 2016 – versement du solde**

*La commune de Châtellerault a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne afin de s'engager dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse et de compléter ainsi son financement pour mettre en place des actions liées aux structures d'accueil de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse. Pour 2016, le financement de la CAF est de **1 066 959,56 €** et celui de la commune de **218 138,12 €***

*Suite aux délibérations n° 22 du conseil municipal du 7 avril 2016 et n° 35 du 27 septembre 2016, la commune de Châtellerault a versé :*

- 396 223,57 € au CCAS,*
- 267 810,00 € aux différentes structures et associations parties prenantes à ce dispositif.*

*Elle souhaite, après bilan, verser le solde du CEJ 2016 qui s'élève à **501 064,11 €** réparti comme suit :*

- 248 092,27 € pour les associations,*
- 143 834,74 € pour le CCAS,*
- 109 137,10 € pour les services municipaux.*

*Les 3T ont bénéficié de l'acompte versé en février 2016 qui s'élevait à 2 300,00 € mais n'a pas été en capacité pour des raisons techniques d'organiser en 2016, le festival Petite Enfance. Par conséquent, les 3T devront reverser cette somme à la commune.*

\* \* \* \* \*

**VU** la lettre circulaire de la CNAF du 26 juin 2006 portant création du Contrat Enfance

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 28 septembre 2017

n°35

page 2/2

Jeunesse,

**VU** la délibération n°21 du Conseil municipal du 7 avril 2016, sollicitant le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période 2016 -2019,

**CONSIDERANT** que ces financements sont répartis entre les services municipaux, le CCAS et diverses associations parties prenantes du dispositif,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer le solde du financement CEJ complété par la part de la commune pour :

### - le Centre Communal d'Action Sociale

<b>TOTAL CCAS</b>	<b>540 058,31 euros</b>
<b>ACOMPTES</b>	<b>396 223,57 euros</b>
<b>SOLDE A VERSER</b>	<b>143 834,74 euros</b>

Le montant sera mandaté sur la ligne 657362/5610 à la sous-fonction correspondante

### - les associations

<b>TOTAL ASSOCIATIONS</b>	<b>515 902,27 euros</b>
<b>ACOMPTES</b>	<b>267 810,00 euros</b>
<b>SOLDE A VERSER</b>	<b>248 092,27 euros</b>

Le montant sera mandaté sur la ligne 6574/5610 aux sous fonctions correspondantes.

### - les actions municipales

<b>TOTAL SERVICES MUNICIPAUX</b>	<b>229 137,10 euros</b>
<b>ACOMPTES</b>	<b>120 000,00 euros</b>
<b>SOLDE A VERSER</b>	<b>109 137,10 euros</b>

Le montant sera mandaté sur les lignes des services municipaux aux sous fonctions correspondantes.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER